

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MAI 2019

L'an deux mil neuf, le vingt-deux mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACE - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU M. Jean-Michel PÉNARD - Mme Sylvie VIROLLE - M. Laurent MOLEZ - Mme Françoise LERAY - **MM.** Marcel JORET - Yann LE GUEN - Aroun PAJANIRADJA - Mme Florence BOULLET - M. Laurent TALLEC - Mme Christine PIETTE - M. Stéphane BONNEL - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Patrick MALLET - Mmes Nathalie LECARDONNEL - Sonia GAMEROFF - M. René MARHEM - Mme Annie LIS - M. Yves FERREY - Mme Nathalie BELLEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Pierre HUCKERT
M. Bernard VINATIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrice DUMAS

POUVOIRS : Pouvoir de M. Pierre HUCKERT à M. René MARHEM
Pouvoir de M. Bernard VINATIER à M. Yves FERREY

1 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté - avis du Conseil municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, émet un avis favorable au projet de PLUi arrêté présenté en séance du Conseil municipal assorti des observations émises lors du Conseil municipal.

2 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Melesse - modification n°5 - avis du Conseil municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, émet un avis favorable au dossier relatif à la modification n°5 du PLU soumis à enquête publique présenté en séance du Conseil municipal assorti de l'observation : *le report des zones humides au règlement graphique est souhaitable pour une meilleure information.*

3 - Acquisitions foncières au lieu-dit « le Champ Courtin » - commodat

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise l'acquisition des parcelles cadastrées A 341 d'une superficie de 22387 m² et A 2383 d'une superficie de 8753 m² situées au lieu-dit « le champ courtin » exploitées actuellement par un agriculteur et la signature d'un contrat de prêt à usage (commodat) entre la ville et l'agriculteur jusqu'au 31 juillet 2019.

4 - Acquisition foncière rue de Montreuil

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide l'acquisition d'une parcelle privée située 1 rue de Montreuil, cadastrée section AP 336 d'une superficie de 42 m² au prix de 7€/m².

5 - Médiathèque - mise en place d'un réseau de lecture publique Val d'Ille-Aubigné - avis du Conseil municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, émet un avis favorable à la mise en place d'un réseau de lecture publique Val d'Ille-Aubigné.

6 - Personnel municipal - variation de temps de travail et modification de postes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les modifications des postes tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Grade	Affectation	Durée hebdomadaire de service actuelle	Durée hebdomadaire de service modifiée	Dates d'effet
1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Moyens et ressources	28/35 ^{ème}	35/35 ^{ème}	1 ^{er} juillet 2019
1 poste d'adjoint technique	Entretien et restauration	29/35 ^{ème}	35/35 ^{ème}	1 ^{er} septembre 2019

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

7 - Personnel municipal - création de postes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les créations de postes tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Créations :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019,
- un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2019

- un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 20/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2019
- deux postes d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019
- un poste d'agent sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non complet, à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2019
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (11/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2019

Suppression :

- un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019

8 - Personnel municipal - modification du régime indemnitaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, adopte, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant la modification du régime indemnitaire comme suit :

➤ **Prime de service et de rendement (PSR)**

Cadres d'emploi Grades	Montant de référence annuel	Montants individuels maximaux
Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon ayant au moins 5ans d'ancienneté dans le grade	2 817,00 €	5 634,00 €
Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	2 817,00 €	5 634,00 €
Ingénieur principal (du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon)	2 817,00 €	5 634,00 €
Ingénieur à partir du 7 ^{ème} échelon	1 659,00 €	3 318,00 €
Ingénieur du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	1 659,00 €	3 318,00 €

Montant maximum individuel : coefficient 2

➤ **Indemnité spécifique de service (ISS)**

Cadres d'emploi – Grades	Taux de base (1)	Coefficient par grade	Coefficient de modulation minimum (1)	Coefficient de modulation maximum (1)
Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon ayant au moins 5ans d'ancienneté dans le grade	361,90 €	51	0	1,225

Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	361,90 €	43	0	1,225
Ingénieur principal (du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon)	361,90 €	43	0	1,225
Ingénieur à partir du 7 ^{ème} échelon	361,90 €	33	0	1,15
Ingénieur du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	361,90 €	28	0	1,15

Agents non titulaires :

Les dispositions faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

9 - Accueil de Loisirs Jeunesse - « centre ados » - vote du tarif camp 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de fixer le tarif du mini-camp de l'accueil de loisirs Jeunesse « centre ados » pour l'été 2019 comme suit :

Camp	Effectifs	Jours	Tarif melessien QF plafond	Tarif melessien QF plancher	Tarif extérieur
<u>Arzon</u> Sport nature Du 26 au 30 août	14	5	221,43 €	39,54 €	246,03 €

10 - Gaëc Duval Grée Lemais - projet d'extension atelier de vaches laitières « le Verger au Coq » à Saint Germain-sur-Ille - enquête publique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, émet un avis favorable sur le projet présenté par le Gaëc Duval Grée Lemais, relatif au projet d'extension de son atelier de vaches laitières implanté au lieu-dit « le verger au coq » à Saint-Germain-Sur-Ille.

11 - Petite Enfance - Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention conclue entre la Ville de Melesse et la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné pour l'utilisation de locaux au sein de l'accueil de loisirs « les Jeunes Pousses » dans le cadre de la mise en place de Relais Intercommunaux Parents Assistants Maternels (RIPAME).

**12 - Convention de mise à disposition gratuite d'un terrain à usage de jardins familiaux
à l'association « les amis du jardin »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite d'un terrain à usage de jardins familiaux à l'association « les amis du jardin » présentée en séance du Conseil municipal.

13 - Caisse d'allocations familiales - nouveau contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil municipal a pris acte du compte-rendu de la réunion du 30 avril 2019 organisée par la Caisse d'Allocations familiales relatif au nouveau contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

Tirage au sort des jurés d'assises 2020

Monsieur le Maire a procédé au tirage au sort de 15 noms à partir de la liste électorale pour l'établissement de la liste préparatoire du Jury d'Assises pour 2020.

Affichée le 28 MAI 2019

Le Maire,

Claude JAOUEN